



Une association syndicale souhaitant offrir une régularité dans la poursuite des objectifs forestiers pour valoriser les massifs des Bonnevaux Chambaran et de la Drôme des Collines.

## Bulletin d'adhésion

**Pour une durée de 5 ans du 01/01/20..... Au 31/12/20.....**

Je soussigné M / Mme / Mlle (rayer les mentions inutiles)

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Ville..... Code Postal.....

Numéro de téléphone fixe..... Numéro de téléphone portable.....

Adresse mail.....

- **L'adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière pour cinq ans avec :**

- . rédaction du programme de coupes et travaux sur vos parcelles
- . intégration de vos parcelles à un Plan Simple de Gestion groupé
- . suivi régulier des coupes et travaux à effectuer sur vos parcelles
- . invitation aux appels d'offres



L'adhésion à l'ASLGF du Bas Dauphiné ne comprend pas d'assurance responsabilité civile. Celle-ci est disponible auprès de l'Association Bonnevaux Chambaran (pour l'Isère) ou de l'Association Drôme des Collines Forestières (pour la Drôme).



Fait à Le	Signature
--------------	-----------

Selon les dispositions statutaires de l'ASLGF du Bas Dauphiné (disponible sur son site Internet [www.forestiersdubasdauphine.fr/aslgf](http://www.forestiersdubasdauphine.fr/aslgf)), toute parcelle adhérente sera incorporée dans un document de gestion globale prévoyant l'ensemble des actions à réaliser sur votre propriété et ce pour les 15 ans à venir. Aussi, par commodité, votre adhésion est établie pour 5 ans et sera renouvelable 3 fois. Ce document de gestion prendra la forme d'un Plan Simple de Gestion groupé qui est un engagement vis à vis de l'administration à assurer une gestion équilibrée et régulière de sa forêt.

La majorité des coupes et travaux prévus au document de gestion pourra être réalisée par appel d'offre, nécessitant une bonne réactivité de votre part. Vous gardez la liberté de réaliser vous même ou faire réaliser les coupes et travaux prévus, et nous vous prions de nous en tenir informés dans le cadre du Plan Simple de Gestion.

Le propriétaire mandate l'ASLGF du Bas Dauphiné pour l'adhésion au système de certification forestière PEFC et pour l'ensemble des documents relatifs à l'adhésion à PEFC Rhône-Alpes.

J'accepte les dispositions statutaires et souhaite apporter à l'ASLGF mes parcelles de forêts ci dessous désignées :

Commune	Section	Numéro	Lieu dit	Surface

**Surface totale – ha a ca**

**Adhésion pour 5 ans** (rédaction et intégration PSG inclus, hors responsabilité civile)

De 0.1 à 2.5 .....	25€
De 2.5 à 5 ha .....	50€
De 5 à 10 ha .....	75€
De 10 à 25 ha .....	100€
De 25 à 50 ha .....	250€
Et 50 ha et plus .....	500€

**Montant à régler à l'ordre de :**  
**L'Association Syndicale de Gestion Forestière du Bas Dauphiné**

**€**

**Pièces à joindre obligatoirement à l'adhésion**

- ▶ **Plan de localisation des parcelles (IGN et cadastre).**
- ▶ **Acte de propriété (matrice cadastrale).**
- ▶ **Dans le cas de SCI, de GFA, de GF, d'indivis nous envoyer copie du mandat de gérant.**
- ▶ **Pour les propriétés déjà soumise à PSG, nous envoyer copie de la première page avec numéro du PSG et date de validation.**